

## PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ACCES

Formation ouverte aux salariés, patentés, demandeurs d'emploi :

- animateurs souhaitant se professionnaliser sur un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP).
- personnes travaillant auprès des publics enfants ou jeunes et qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et de développement de la citoyenneté.

### Conditions d'accès :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Une copie d'une pièce d'identité valide ;
- Un extrait de casier judiciaire bulletin N°3 vierge.
- réussir les tests de sélection organisés par l'ACAF.

## COÛT DE LA FORMATION

450 000 CFP

## REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information sur le déroulement prévisionnel de la formation auront lieu **en octobre 2017**.

Pour connaître les dates prévisionnelles des réunions au plus près de chez vous, renseignez-vous :

- sur le site de l'ACAF : [www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)
- par mail : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)
- par téléphone : 28 15 05

## MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier de candidature auprès de l'ACAF et le retourner dûment complété.

Après vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat est invité à passer les tests de sélection (écrits et oraux).

L'épreuve écrite est basée sur la capacité à argumenter et rédiger à partir d'un texte.

Les épreuves orales sont composées d'un débat collectif et d'un entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel, les motivations d'entrée en formation et les conditions de faisabilité matérielle (financement, ressources, transport, hébergement, repas, .etc.).

L'entrée en formation se décidera ensuite sur dossier pour les personnes sélectionnées. Une convention de formation sera alors signée entre l'ACAF, l'employeur ou la structure de stage, le financeur éventuel et le stagiaire.

Dates limite de réception des dossiers de candidature : **29 juin 2018** à l'ACAF

**Dates des sélections : convocations en juillet 2018.**

*\*sous réserve d'habilitation par la DFPC*

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

ACAF - 11, rue des frères Vautrin - 1<sup>ère</sup> vallée du Tir  
BP 10042 - 98 805 Nouméa Cedex

Téléphone : (+687) 28 15 05

Email : [acafsapeta.l@gmail.com](mailto:acafsapeta.l@gmail.com)

[www.acaf.nc](http://www.acaf.nc)

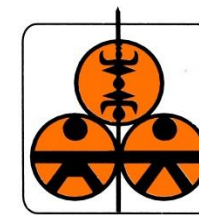
**Responsable de la formation** : Diane Moutoussamy

**Secrétariat** : Sapéta Loko

# DAJ

## Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse

*Dans le secteur de l'Animation  
Socioéducative*



**A.C.A.F.**

Diplôme délivré par la Direction de la Formation  
Professionnelle Continue de Nouvelle-Calédonie

Du 10/09/18 au 08/03/19 à Nouméa\*  
(245 h de formation en centre)

*\*Dates prévisionnelles sous réserve d'habilitation par  
la DFPC NC et sous réserve des effectifs suffisants pour  
l'ouverture de la formation.*

## PRESENTATION

Cette formation s'adresse à un public déjà engagé dans l'animation, de futurs accompagnateurs de d'activités d'animation socioéducatives, socio-culturelles.

Ils pourront exercer leurs activités en milieu urbain, rural ou tribal notamment auprès des collectivités publiques, associations périscolaires, maisons de quartier, associations d'éducation populaire, foyers d'hébergement pour personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées, des structures d'insertion pour la jeunesse, ...

## OBJECTIFS

La formation vise à qualifier les accompagnateurs jeunesse professionnels en leur transmettant des outils pour accueillir et encadrer les publics, concevoir et conduire des activités d'animation socioéducatives, adapter leurs interventions aux publics.

## VALIDATION

DAJ (Diplôme d'Accompagnateur Jeunesse)  
Titre homologué au niveau V (niveau CAP/BEP), inscrit au Registre des Certifications Professionnelles de Nouvelle-Calédonie.

### Unités constitutives de la certification :

CPU1: Accueillir le public

CPU 2: Participer à la conception d'un projet d'activités socio-éducatives

CPU 3: Animer des actions socio-éducatives

## ORGANISATION GENERALE

Formation **alternant** des périodes en centre de formation (**7 semaines sur 6 mois**) et des périodes en situation professionnelle (lieu d'emploi ou de stage) en tant qu'animateur.

## LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu :

- sur le grand Nouméa du 10/09/18 au 08/03/19\*  
*\*sous réserve d'habilitation par la DFPC*

## PROGRAMME

### Démarche pédagogique :

Formation professionnelle sur 6 mois alternant heures en centre de formation et situation en stage ou en emploi pour les salariés :

- 245h soit 35 jours de formation en centre
- Au moins 350h d'alternance en stage ou en emploi en lien avec les compétences à acquérir.

Privilégiant le monde professionnel et la réalité du terrain, la démarche pédagogique alterne apports de contenus et pratique sur le terrain professionnel. Cette dynamique de formation, renforcée par l'utilisation de méthodes actives et participatives, favorise l'acquisition des capacités professionnelles attendues.

Un positionnement avant l'entrée en formation permettra d'individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire (allègements éventuels de contenus,...).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique.

- Une structure d'accueil avec une équipe, un projet et un public,
- Un tuteur volontaire et disponible sur le lieu de stage ou d'emploi,
- Un formateur référent pour accompagner le stagiaire.



## 6 compétences principales à acquérir:

- Aménager les espaces d'accueil des publics
- Communiquer avec le public dans l'environnement professionnel
- Prendre en compte le contexte et le public
- Préparer un projet d'activités socioéducatives
- Animer des activités
- Evaluer son action

### Contenus prévisionnels :

- Connaître le contexte professionnel de l'animation et de l'éducation populaire,
- Les techniques d'accueil et de communication
- Connaissance des publics et de leurs caractéristiques
- Normes d'hygiène et de sécurité
- Aménagement de l'espace
- La démarche de projet
- Les outils d'animation socioéducative
- Acquérir un répertoire varié d'activités
- Organiser son temps
- Gérer une dynamique de groupe
- Mettre en vie une activité et l'évaluer

## ARRETES DU DIPLOME ET LIENS VERS LES TEXTES

**Arrêté N°2016-723/GNC** relatif à la création DAJ.

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2016&page=2827>

<http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2016&page=2828>

### Référentiel professionnel :

[https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rp\\_du\\_daj\\_-\\_definitif-1.pdf](https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rp_du_daj_-_definitif-1.pdf)

### Référentiel certification :

[https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rc\\_du\\_daj\\_-\\_definitif-1.pdf](https://rcpnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/rc_du_daj_-_definitif-1.pdf)

### RNCP :

<https://rcpnc.gouv.nc/certifications-de-la-nouvelle-caledonie/diplome-daccompagnateur-jeunesse>